Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROCÉDURE D'ENCLASSEMENT ET DÉMARCHE " PÉNIBILITÉ "

55 classes supplémentaires pour la rentrée 2001

Le conseil d'Etat a accepté l'ouverture de 55 classes supplémentaires en vue de la rentrée scolaire 2001. Ces classes émanent, pour 25 d'entre-elles, d'un crédit supplémentaire répondant aux v?ux du DFJ en matière d'enclassement et, pour les 30 autres, de l'adoption d'un deuxième train de mesures relevant de la lutte contre la pénibilité du travail enseignant. Cette décision fait suite à un premier train de mesures urgentes, adopté en décembre 2000.

Soucieux d'adresser aux enseignants un signal clair en matière de lutte contre la pénibilité et de donner suite à la démarche paritaire initiée avec les associations, le conseil d'Etat a accepté que 30 classes supplémentaires puissent être ouvertes lors de la rentrée 2001. Cette décision participera ainsi à la diminution globale des effectifs de classes, qui ont été clairement identifiés comme facteurs générateurs et multiplicateurs des phénomènes placés sous le vocable de " pénibilité " (état de fatigue physique et mentale, mal-être?). Les modalités de répartition seront discutées de concert avec les directions d'établissements, et s'appliqueront aux classes dont les effectifs maxima sont fixés à 26 élèves.

Parallèlement, le conseil d'Etat a autorisé le SENEPS et le SESSFO à pérenniser les mesures urgentes prises en décembre 2000, à savoir l'octroi de quatre périodes d'assistanat aux classes dont les effectifs dépasseraient les maxima EVM ou réglementaires. La réglementation cantonale relative aux effectifs maxima n'a cependant pas été modifiée. Un troisième train de mesures, concernant la formation professionnelle, est attendu à court terme.

A ces 30 classes supplémentaires accordées au titre de la lutte contre la pénibilité, le conseil d'Etat apporte 25 nouvelles classes demandées par le DFJ au titre de complément à la procédure d'enclassement. Bien que revue à la suite de la rentrée

scolaire 2000 qui avait vu l'ouverture de 123 classes supplémentaires aujourd'hui reconduites, cette procédure reste soumise à certaines fluctuations démographiques et migratoires non prévisibles au moment de l'élaboration du budget 2001. Afin d'assurer une rentrée harmonieuse, et de répondre aux demandes des directions, 16 classes primaires et 9 classes secondaires pourront être ouvertes dès la rentrée.

Ces ouvertures supplémentaires porteront le nombre total de classes à 2207 dans le secteur primaire et à 1771 dans le secondaire (non comprises les 30 classes accordées au titre de la lutte contre la pénibilité) pour un nombre d'élèves estimé, à la fin du mois d'avril, à 43627 au primaire et 34304 au secondaire. Ces 55 ouvertures de classes doivent donc contribuer à garantir une rentrée sereine et une qualité élevée de l'enseignement. Globalement, ce sont 126 classes supplémentaires qui seront ouvertes en août 2001.

DFJ, Francine Jeanprêtre, cheffe du département, 021/316 30 01

DINF, Philippe Biéler, chef du département et président du comité de pilotage " politique sociale du personnel ", 021/ 316 67 00

DFJ, Fabien Loi Zedda, secrétaire général, 021/316 30 04

DFJ, Daniel Christen, directeur général de l'enseignement obligatoire, 021/316 32 32

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 juin 2001

cp15juin_enseignants